

N° V (Complémentaire), Samedi 8 octobre 1870.

PARAIT  
les Mercredi et Samedi  
à 10 h. du matin.

D. JOUAUST, RÉDACTEUR.

LETTRE-JOURNAL  
DE PARIS  
Gazette des Absents

Prix : 15 centimes.

EN VENTE A PARIS  
Rue Saint-Honoré, 338,  
et au bureau du Figaro,  
Rue Rossini, 3.

MERCREDI, 5 octobre 1870. — RAPPORT MILITAIRE : 4 octobre soir. Dans la matinée, reconnaissance faite en avant du fort de Nogent par trois compagnies du bataillon de la Drôme et un peloton de spahis. L'ennemi, caché dans un bois, a eu une vingtaine d'hommes renversés.

Note du Gouvernement relative à un soi-disant rapport de la délégation de Tours qu'on l'accuse d'avoir gardé pour lui. Ce rapport n'existe que dans l'imagination de ceux qui en ont parlé. Le Gouvernement voudrait, s'il était possible, transmettre à chaque heure des informations sûres pour calmer les inquiétudes bien naturelles de la population; mais il ne peut transmettre que celles qu'il reçoit, et celles qu'il reçoit sont nécessairement très-insuffisantes.

INFORMATIONS ET FAITS DIVERS. — La Santé de nos troupes. Nous empruntons à un travail de M. Colin, professeur au Val-de-Grâce, publié dans la Gazette hebdomadaire, les quelques renseignements qui suivent sur l'état de santé de toute la garnison de Paris : Le nombre des malades dans l'armée active est insignifiant. Quant aux mobiles, c'est à peine si les médecins en ont vu dans les hôpitaux. Notre jeune armée s'est acclimatée à Paris sans subir les épidémies de fièvre typhoïde qui frappent régulièrement les recrues du contingent. M. Colin en donne cette raison que le jeune soldat enlevé à ses champs, transporté au milieu de tous les visages étrangers d'une caserne lointaine, s'ennuie de son pays et prend la nostalgie qui le prédispose aux fièvres; le mobile, au contraire, dans son bataillon, entouré de compatriotes et de tous ses camarades, porte avec lui sa patrie : il est alerte, il est gai, et se trouve ainsi dans les premières conditions de la bonne santé. Les gardes nationaux, de leur côté, ne paraissent pas avoir souffert non plus, jusqu'à présent, de la garde des remparts, dont ils ont fait, d'ailleurs, l'apprentissage par un temps splendide. — Poursuites contre M. Devienne. M. Paul Fabre, procureur général près la cour de cassation, a informé le Gouvernement provisoire de l'impossibilité où il se trouvait en ce moment de réunir la cour de cassation pour juger disciplinairement M. le premier président Devienne en exécution du décret du 23 septembre dernier. La cour compte soixante conseillers. Il en faudrait au moins la moitié plus un, c'est-à-dire trente et un. Or, le nombre des magistrats restés à Paris est fort inférieur à ce chiffre.

JEUDI, 6 octobre. — RAPPORTS MILITAIRES : Pendant la matinée du 5, canonnade très-vive, du Mont-Valérien à Ivry, sur les travaux et les positions de l'ennemi. Elle y a causé un grand désordre.

Note du Gouvernement faisant un appel à la population pour qu'il soit mis un terme à des manifestations armées qui se sont produites hier, pour la deuxième fois depuis quinze jours, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ces rassemblements donnent à la ville des apparences de sédition aussi contraires à la réalité que favorables aux desseins de l'ennemi.

Rapport du Préfet de police adressé

ment de la défense nationale, et lui proposant de mettre immédiatement à l'étude la suppression et la liquidation de la préfecture de police. — Le Gouvernement, approuvant complètement l'esprit et les termes de ce rapport, invite le préfet de police à lui présenter un projet de décret qui réalise les propositions éminemment libérales et républicaines dont il a pris la courageuse initiative.

INFORMATIONS ET FAITS DIVERS. — Les Prussiens à Versailles. Nous empruntons à l'Electeur libre les détails suivants, qu'il donne comme authentiques. A peine installés, les Prussiens se sont emparés des bureaux de tabac, et ils se livrent à un commerce fort productif sur cette denrée en le vendant aux habitants 2 et 3 francs le paquet au lieu de 1 franc. Le palais est transformé en ambulance et le lycée en hôpital. La ville, d'ailleurs, est fort calme, les habitants circulent librement, mais doivent être rentrés chez eux le soir à dix heures. Il est interdit de marcher par groupes de plus de deux ou trois personnes. — Instruction publique. La rentrée des classes supérieures dans les lycées et collèges de Paris est fixée au 7 octobre. Les examens des aspirants et aspirantes aux brevets de capacité pour l'instruction primaire sont ajournés.

— Aux provinces. M. Edgar Quinet s'adresse aux habitants des départements pour les engager à conserver le sang-froid qui seul peut leur donner la victoire. L'ennemi, pour s'opposer à la formation des armées de province, va être obligé de se disséminer sur notre territoire. Les Prussiens nous ont vaincus en se concentrant; s'ils font maintenant le contraire, ils offriront partout une prise, pour peu qu'ils rencontrent un point résistant. Mais, pour tirer parti de cette situation nouvelle, il faut que la France ne soit pas dupe des apparences; que l'épouvantail d'un groupe d'éclaireurs ne prenne pas, dans l'imagination, la valeur d'une armée; que l'on ne prenne pas une excursion de fourrageurs pour une invasion irrésistible. Qu'on soit bien convaincu que les masses de l'armée prussienne réunies autour de Paris ne peuvent quitter Paris : voilà le point lumineux sur lequel les provinces doivent avoir les yeux attachés.

VENDREDI, 7 octobre. — Aucune opération militaire à signaler.

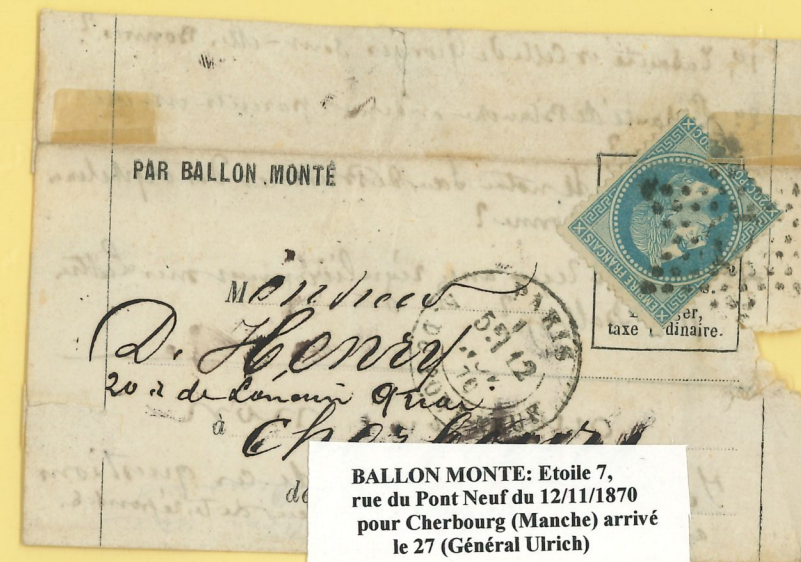
ACTES OFFICIELS. — Décrets : licenciant le corps des cent-gardes; — l'escadron des gendarmes d'élite, corps créé pour le service de surveillance des résidences impériales.

Avis du ministre de l'intérieur réclamant contre les journaux qui persistent à donner des renseignements de la nature la plus coupable sur les dispositions de défense et sur les opérations projetées. Si de semblables infractions se renouvellent, le Gouvernement sera dans la nécessité de les déferer à la cour martiale.

Dépêches de Tours du 1<sup>er</sup> octobre annonçant que de tous côtés les armées de province sont en voie de formation.

INFORMATIONS ET FAITS DIVERS. — Les Complots de

La Gazette des Absents  
Numéro V complémentaire  
du 8/10/1870



BALLON MONTE: Etoile 7,  
rue du Pont Neuf du 12/11/1870  
pour Cherbourg (Manche) arrivé  
le 27 (Général Ulrich)

BALLON MONTE: Etoile 1,  
Place de la Bourse, du 15/11/1870  
pour Rochefort sur Mer (Charente  
Inférieure) arrivé le 25 (Général  
Ulrich)

BALLON MONTE : Etoile muette  
du 15/10/1870 pour Châteaudun  
(Eure & Loir) arrivé le 2/11/1870  
(Jules Fabre N°1 ou Jean Bart)



Ballons montés

Recto. **DÉPÊCHE-RÉPONSE. 200**  
 (Décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 10 novembre 1870.)  
 rix de la présente carte, **cinq centimes**, représenté par un timbre-poste qui sera placé dans le cadre ci-contre.  
 Les réponses doivent être exprimées par **oui** ou par **non** dans les colonnes 5 à 8. Taxe d'affranchissement des réponses, au nombre de 4 ou au-dessous, **un franc**.  
 (Le numéro de la réponse doit être indiqué, à Paris, par l'expéditeur. Les autres colonnes de la dépêche-réponse seront remplies par le correspondant dans les départements.)

N° d'ordre de la dépêche-réponse 1	NOM DU PAYS où réside LE CORRESPONDANT. 2	INITIALES DU PRÉNOM ET DU NOM du correspondant. 3	NOM ET DOMICILE (en toutes lettres) DU DESTINATAIRE à Paris. 4	RÉPONSES AUX QUATRE QUESTIONS POSÉES.			
				1 <sup>re</sup> ques-tion. 5	2 <sup>e</sup> ques-tion. 6	3 <sup>e</sup> ques-tion. 7	4 <sup>e</sup> ques-tion. 8
	Chateaudun	M	Rue Ventadour Joseph Menoz	o	o	o	o

par Ballon monté  
 Départ 16 nov. 70  
 Arrivée ??

Mons. E. Germet ou M<sup>me</sup> Nemoz  
 à Bellevue  
 près Chateaudun

"Le Général Ulrich"  
 inclus "Dépêche réponse"  
 avec et voir



BALLON MONTE avec dépêche-réponse du 16/11/1870 pour Chateaudun (Eure & Loir) arrivée non indiquée (Général Ulrich)

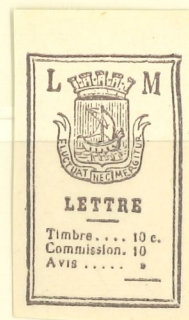
Ballon monté contenant dépêche-réponse.

Recto. **DÉPÊCHE-RÉPONSE. 279**  
 (Décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 10 novembre 1870.)  
 rix de la présente carte, **cinq centimes**, représenté par un timbre-poste qui sera placé dans le cadre ci-contre.  
 Les réponses doivent être exprimées par **oui** ou par **non** dans les colonnes 5 à 8. Taxe d'affranchissement des réponses, au nombre de 4 ou au-dessous, **un franc**.  
 (Le numéro de la réponse doit être indiqué, à Paris, par l'expéditeur. Les autres colonnes de la dépêche-réponse seront remplies par le correspondant dans les départements.)

N° d'ordre de la dépêche-réponse 1	NOM DU PAYS où réside LE CORRESPONDANT. 2	INITIALES DU PRÉNOM ET DU NOM du correspondant. 3	NOM ET DOMICILE (en toutes lettres) DU DESTINATAIRE à Paris. 4	RÉPONSES AUX QUATRE QUESTIONS POSÉES.			
				1 <sup>re</sup> ques-tion. 5	2 <sup>e</sup> ques-tion. 6	3 <sup>e</sup> ques-tion. 7	4 <sup>e</sup> ques-tion. 8
	Grenoble	C. R. S.	Rosny 48 me Blacide	o	o	o	o

Dépêche-réponse de Grenoble





Nr. 802 800

Made in  
Germany